



INSCRIPTIONS

Année scolaire

2021/2022

- Vous avez un enfant né en 2018, c'est le moment de l'inscrire à l'école.

Rappel : l'école est obligatoire à partir de 3 ans

- Vous avez un enfant né en 2019 (avant le 1^{er} septembre) ; il peut être scolarisé à l'école de Saint-Pardoux-la-Rivière.
- Vous emménagez sur le secteur et vous avez un enfant en âge d'être scolarisé, c'est le moment de l'inscrire à l'école

Rendez-vous, dès que possible à la mairie muni de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant pour qu'une fiche d'inscription administrative soit réalisée.

Afin de finaliser l'inscription auprès de l'école, veuillez prendre rendez-vous auprès de La Directrice au **06 49 99 31 20**.

Lors de cette rencontre, il serait souhaitable que vous veniez avec votre enfant. En effet, Une visite de l'école vous sera proposée.

Vous devrez être en possession de la fiche d'inscription de la mairie, du carnet de santé, du livret de famille ainsi que du certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre école.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter La directrice, **Mme LARVOR Catherine** au **06 49 99 31 20**.

Ne pas hésiter à laisser un message avec vos coordonnées.